Avesnes le Comte, le 4 Décembre 2018

JUSTIFICATIF DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE DU PROJET CONFORMÉMENT A L'ARTICLE R181-13 DU CODE L'ENVIRONNEMENT

Je soussigné, Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (numéro de SIRET : 20006948200012) dont le siège est situé au 1050 avenue François Mitterrand, 62810 AVESNES LE COMTE, atteste sur l'honneur que l'intercommunalité est propriétaire des terrains suivants, sur la Commune de Tincques :

- ZH 24 pour une surface totale de 21a 20ca ,
- ZH 25 pour une surface totale de 21a 40ca,
- ZH 26 pour une surface totale de 24a 10ca,
- ZH 27 (en partie) pour une surface totale de 3ha 27a 90ca,
- ZH 28 (en partie) pour une surface totale de 78a 60ca,
- ZH 68 pour une surface totale de 50a,
- ZH 69 pour une surface totale de 9a 10ca.

L'ensemble de la propriété communautaire représente une surface totale de 4ha 82a 80ca.

Pour service et valoir ce que de droit.

Le Président,
Michel SEROUX

CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050 Avenue François Mitterrand - BP 26 - 62810 Avesnes-le-Comte
Tél. 03 21 220 200 - accueil@campagnesartois.fr
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR